

# REGLEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

## 1. FONCTIONNEMENT ET GESTION

La gestion de la garderie est assurée par la Mairie.

Le service régie est joignable le **lundi et jeudi après-midi de 14h00 à 17h00** au **03 20 79 82 36** ou vous pouvez adresser un courriel à **regieenfance@ville-cysoing.com**

La garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin et soir ; le mercredi ouverte le matin et le midi. Elle est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Horaire d'ouverture de la garderie

- Primaire Yann Arthus-Bertrand : **7h00 à 8h20 puis de 16h30 à 18h30**
- Maternelle Saint –Exupéry : **7h00 à 8h20 puis de 16h15 à 18h30** les lundis et jeudis, de **16h45 à 18h30** les mardis et vendredis.

Le soir, en cas de **retard exceptionnel**, nous vous demandons de prévenir le personnel aux numéros suivants :

- **03 20 64 01 59** pour les primaires
- **03 20 79 50 21** pour les maternelles

(pendant les horaires de garderie) afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires

A l'école Maternelle Saint-Exupéry, pour le passage TAP/garderie : merci d'indiquer par une croix sur les listings véléda qui se trouvent devant chaque classe si votre enfant va en garderie après les TAP. Les animateurs se basent sur ce listing pour accompagner vos enfants .

L'enfant pourra goûter, s'amuser, participer aux différentes activités proposées.

**Pour la garderie du soir**, le goûter est fourni par les parents.

## 2. MODALITES D'INSCRIPTION

La fréquentation de la garderie est établie à l'**inscription préalable de l'enfant sur le « portail famille »**.

Cette inscription est faite au début de l'année scolaire ou en cours d'année à l'aide de **la fiche d'inscription disponible en mairie**. Un **code d'accès** vous est transmis pour la saisie de vos réservations.

Vous pouvez saisir les présences **la veille** pour le lendemain. Nous vous demandons de réserver les garderies ; au cas, où votre enfant serait absent, cette réservation ne vous sera pas facturée.

## 3. LES TARIFS en vigueur

<b>Quotient familiaux</b>			
Minimum	Maximum	Prix	Garderie après étude
0.00	369	0.80€	0.40€
370	499	0.90€	0.45€
500	600	1.00€	0.50€
601	673	1.10€	0.55€
674	873	1.20€	0.60€
574	1073	1.30€	0.65€
1074	1273	1.40€	0.70€
1274 et plus et extérieurs		1.50€	0.75€

#### 4. **PAIEMENTS**

Pour le règlement des factures, vous avez la possibilité de régler :

- ✓ en espèces le lundi et jeudi de 14h00 à 17h00
- ✓ par chèque à l'ordre de régie enfance Cysoing à déposer en mairie dans l'**urne** créée à cet effet
- ✓ par paybox via le « portail famille »
- ✓ par prélèvement.

Si vous optez pour ce dernier mode de règlement, nous vous remercions de bien vouloir retirer la demande d'autorisation de prélèvement en mairie, la compléter et nous la renvoyer rapidement, joindre un **RIB**.

#### 5. **SECURITE**

**Pour les MATERNELLES** : Nous demandons à ce que les enfants de maternelle soient accompagnés à la garderie par un adulte qui prendra contact avec le personnel d'accueil.

Pour tout départ de votre enfant avec une tierce personne **veuillez le signaler à l'équipe encadrante**

#### 6. **REGLES DE VIE**

En arrivant, l'enfant devra déposer ses vêtements au porte-manteau et son cartable sous celui-ci. L'enfant devra être poli et respectueux avec le personnel et les autres enfants

Il devra prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition.

Il devra ranger et nettoyer son espace de goûter

Il devra ranger les jeux utilisés pendant la durée de la garderie avant de partir.

Le Maire,

Benjamin DUMORTIER

